



## Résiliation mandat de location pour ne pas faire des travaux obli

Par **Olive78**, le **08/09/2012** à **09:42**

Bonjour,

Suite à un soucis électrique, l'électricien réalisateur de l'installation de l'appartement que je loue, a signalé à l'agence responsable de la location, que l'installation faite pour une location saisonnière ne supporte pas de gros moyen de chauffage comme l'hiver dernier, et qu'elle était extrêmement dangereuse!!!! - il m'a dit trois fois que ça allait brûler ... - .

L'agence a fait un dernier courrier au propriétaire qui refuse de faire les travaux, qu'en cas de refus persistant elle mettrait un terme à la gestion de l'appartement.

Le propriétaire a sorti l'appartement de l'agence et me demande de partir sous 6 mois invoquant la maladie (il a 80 ans et toutes ses dents ... de plus son fils vit à 50 mètres)

Que puis-je faire ? Et à qui m'adresser pour obtenir que des travaux soient faits (je ne tiens pas du tout à quitter mon logement) ?

Merci pour vos conseils.

Par **janus2fr**, le **08/09/2012** à **16:43**

Bonjour,

Quel motif est invoqué dans la lettre de congé ? Le congé a-t-il bien été envoyé 6 mois avant la date d'échéance triennale du bail ?